

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N° DEL108-17

L'an deux mille dix-sept, le 11 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 5 décembre 2017, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA,
C. FERRACIOLI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER,
P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J.-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT,
P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} AMBREGNI Nadège (Pouvoir à Alberte Bonnin-dessarts, en date du 11 décembre 2017)
M. BAH Rahim (Pouvoir à Claude Sergent, en date du 11 décembre 2017, pour DEL101-17 à DEL108-17)
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Pierre Verri, en date du 11 décembre 2017)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Gisèle Le Cloarec, en date du 11 décembre 2017)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Habib El Gares, en date du 11 décembre 2017)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Jean-Paul Gabbero, en date du 7 décembre 2017)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 10 décembre 2017)

Absents excusés :

M. Stéphane DUBOIS
M^{me} Gisèle GONZALEZ

M. PAUL BERTHOLLET A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Signature d'une convention tripartite de mise en œuvre de mesures de responsabilisation - Collège Le Chamandier.

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La ville de Gières souhaite s'engager aux cotés du collège le Chamandier afin de mettre en place un partenariat relatif à l'organisation de mesures de responsabilisation en direction des élèves en situation d'exclusion temporaire.

Ce dispositif a pour objectif de faire participer par des séquences d'observation en milieu professionnel les élèves en dehors ou à la place d'heures d'enseignement à des activités de solidarité, des activités culturelles ou encore de formation ou à l'exécution de tâches à des fins éducatives.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de dire que la commune puisse accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat et à procéder à toutes formalités en résultant.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 11 décembre 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.